Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20261113-D_2026_142-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 4 Novembre2026

Date de convocation :
29 Octobre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 21
Procurations : 8
Nombre de votants : 29

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno FONTAINE

Le quatre novembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

PRESENTS :
Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Messieurs, Bruno FONTAINE, Mesdames Evelyne GAUTIER LE BAIL, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Mesdames Valérie LEROY, Madame Marie-Claire MERVIN, Muriel ROLLAND, Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :
Monsieur Philippe ROULLE à Madame Véronique SALZE-LOZAC'H, Arnaud SALMON à Monsieur Thierry BURLOT, Madame Marianne DAIGNAN à Monsieur Philippe FOURNEYRON, Monsieur Olivier PERSON à Monsieur Hugues BRAULT,
Monsieur Kévin STEINBACHER à Monsieur Frédéric SOHIER après 20h00, Madame Noémie BROSSAULT à Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Jacques ERTLE à Monsieur Paul BONDOT, Monsieur Michel MOREL à Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL, Madame Hélène REUX à Madame Christine COLAS,

ABSENTS EXCUSES :
Madame Françoise RIOU, Monsieur David MACE

Délibération n° 2026-142

DECHETS-ADEME- Projet d'accompagnement pour le lancement d'une étude sur le diagnostic du système actuel de la gestion des déchets

Dans le cadre de son dispositif d'accompagnement, l'ADEME souhaite permettre aux collectivités retenues de financer des études visant à optimiser leurs services publics de gestion des déchets.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20261113-D_2026_142-DE

La CCCE a été retenue au regard des critères connus par l'ADEME. Cet constitue une opportunité pour la collectivité de structurer une stratégie globale et cohérente de gestion des déchets à l'échelle de son territoire.

L'étude aura pour objectif d'élaborer un schéma directeur global de la gestion des déchets, permettant d'évaluer l'organisation actuelle des services, d'identifier les évolutions nécessaires et de définir les orientations à mettre en œuvre à moyen et long terme.

Elle devra notamment :

- établir un diagnostic technique, économique et organisationnel des services existants ;
- analyser les performances actuelles du service public et leur adéquation avec les exigences réglementaires ;
- élaborer plusieurs scénarios techniques d'évolution portant notamment sur les flux collectés, les modes de collecte et les modalités de gestion des services (régie ou prestation) ;
- évaluer, pour chaque scénario, les impacts techniques, économiques, environnementaux et organisationnels, afin d'éclairer les décisions futures de la collectivité ;
- intégrer dans les propositions l'impact de la mise en place programmée de la redevance spéciale, dont la prise d'effet est prévisionnellement fixée au 1er janvier 2028 ;
- déterminer la pertinence du maintien des dispositifs actuels et identifier, le cas échéant, les évolutions nécessaires en matière d'organisation, de collecte et de gestion.

Une attention particulière sera portée au réseau de points d'apport volontaire (PAV). Depuis 2015, la collectivité a développé progressivement ces implantations sans disposer d'une stratégie territoriale globale. L'étude devra ainsi :

- réaliser un état des lieux exhaustif des infrastructures existantes ;
- analyser leur implantation, leur niveau de service et leur mode de gestion ;
- évaluer les coûts associés à leur fonctionnement et à leur renouvellement ;
- définir des critères d'implantation et de dimensionnement ;
- proposer une stratégie territoriale de développement et d'optimisation du réseau.

L'étude devra ainsi aboutir à un schéma directeur opérationnel, hiérarchisant les évolutions à engager et permettant à la collectivité de disposer d'une trajectoire claire en matière de gestion des déchets, fondée sur une analyse croisée des enjeux techniques, économiques, environnementaux et organisationnels.

Planning :

- L'appel à candidature prenant fin le 30 septembre 2026, il a été nécessaire de valider notre candidature par un courrier adressé à l'Ademe le 29 septembre 2026 et finaliser la demande sur la plateforme AGIR de l'Ademe.
- La subvention de l'Ademe s'élève à 80 % du montant total de l'étude (estimatif fourchette haute 80 000 € ht).
- Le lancement nécessite le recours à un bureau d'études spécialisé ; une consultation doit être lancée.
- L'étude se déroulera durant l'année 2027.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20261113-D_2026_142-DE

Sur proposition du bureau en date du 15 octobre 2026,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le partenariat avec l'Ademe pour mener l'étude d'optimisation ;
- **LANCE** une consultation pour trouver le bureau d'études compétent ;
- **AUTORISE** le président à signer le marché dans la limite de 80 000 € ht avec le bureau d'études dont l'offre sera retenue et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Pleurtuit, le 4 novembre 2026

Le Président,

Thierry BURLOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20261113-D_2026_142-DE